



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enfants

Question écrite n° 73221

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de Mme la ministre déléguée à la famille, à l'enfance et aux personnes handicapées sur la nécessité de protéger les enfants contre la publicité. Un rapport du CNC met en évidence la nécessité que les publicités soient facilement identifiables en tant que telles, qu'il ne puisse y avoir de confusion avec tout autre message d'information, quels que soient leur forme et les médias utilisés. Il considère que cette règle qui prévaut aujourd'hui sur les médias dits classiques doit s'appliquer de même façon sur tout support électronique. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les suites qu'elle entend donner à cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73221

Rubrique : Publicité

Ministère interrogé : famille, enfance et personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 836